

MON CONTRAT

SPÉCIFIQUE ÉTUDIANT

Le plein
d'avantages
sans fragiliser
mon budget



© CACTUS.NC

MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES

La MDF est régie par les dispositions de la loi du pays*2013-4 du 7 juin 2013 portant statut de la mutualité en Nouvelle-Calédonie.

28, rue Olry, Vallée du génie
BP N2 98851 NOUMÉA CEDEX

Contact étudiants

Tél. 28 42 10
etudiant@mdf.nc



Retrouvez tous les services en ligne de la Mutuelle sur votre espace étudiant > www.mdf.nc



- Un niveau de protection adapté à mes besoins
- Pas d'avance de mes dépenses de santé
- L'accès aux principaux services mutualistes MDF



POUR QUI ?

Pour pouvoir signer un contrat spécifique étudiant, vous devez remplir deux conditions :

- Être âgé de moins de 28 ans
- Être scolarisé dans un établissement d'enseignement supérieur de Nouvelle-Calédonie



JE PROTÈGE MA FAMILLE

En même temps que vous, peuvent être affiliés en qualité d'ayants droit :

- **Votre conjoint (ou partenaire pacsé ou concubin)**
- **Vos enfants**

À noter : L'affiliation d'ascendants ou d'autres personnes à charge de l'étudiant n'est pas possible.

SI JE CHANGE DE SITUATION FAMILIALE ?

La modification de l'adhésion en cours de souscription est impossible dans le cadre du contrat spécifique étudiant. L'étudiant souhaitant ajouter un ayant droit en cours d'année sera orienté vers un autre contrat individuel proposé par la MDF.

Renseignez-vous auprès de nos services.



MES PRESTATIONS

Je bénéficie de nombreux avantages :

- **Un niveau de protection adapté à mes besoins**
Suivis psychologique/nutrition/ostéopathe, forfait arrêt tabac, contraception, frais d'optique, prothèses dentaires, etc.
- **Un interlocuteur unique CAFAT et mutuelle pour un remboursement en une seule fois**
- **La pratique du tiers payant auprès des professionnels conventionnés pour éviter de faire l'avance de mes frais de santé**
- **Des remboursements effectués par virement bancaire directement sur mon compte**
- **L'accès aux principaux services du réseau mutualiste de la MDF**
Pharmacies mutualistes (La Place, Pont des Français, Pouembout), cabinets dentaires (Nouméa, Boulari, Bourail, Koné, ainsi que Lifou), cabinets médicaux (Nouméa, Boulari, ainsi que Pouembout), centre d'hébergement de Trianon, centre de Poé, réseau des opticiens mutualistes

SERVICES EN LIGNE

Je facilite mes démarches grâce à mon compte privé sur www.mdf.nc

- > Je suis mes remboursements en direct
- > Je télécharge ma carte d'assuré et celle de mes ayants droit
- > Je consulte mes courriers et documents personnels
- > Je formule mes demandes de rdv dentaires et médicaux
- > Je réserve et je paie mes séjours à Poé

MA COTISATION

Ma cotisation est individuelle, annuelle et forfaitaire. Elle est payable d'avance.

COTISATION ANNUELLE MDF

Adhérent	24 000 F
Conjoint Partenaire pacsé Concubin	24 000 F
Enfant mineur	24 000 F

En cas d'affiliation d'un ayant droit, la cotisation de ce dernier reste à la charge de l'adhérent.

En effet, les aides citées ci-après ne couvrent que la cotisation de l'étudiant et non celle de sa famille.

DES AIDES EXISTENT :

- La Province peut prendre en charge une partie de la cotisation (90 % du montant dans le cas d'un étudiant boursier)
- La Maison de l'étudiant, avec l'aide du gouvernement*, pourrait proposer un chèque santé
- Pour les étudiants de Wallis et Futuna ou du Vanuatu, une aide peut être octroyée jusqu'à 100 % du montant de la cotisation (à condition de figurer sur la liste des personnes aidées, adressée à la MDF)

* sous réserve de la reconduction de cette aide par la Nouvelle-Calédonie



**RETROUVEZ EN
TÉLÉCHARGEMENT
SUR www.mdf.nc**

- Le contrat spécifique étudiant

